

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2739

14 décembre 2010

SOMMAIRE

68 Galtier S.A.	131470	Hertel Lux S.A.	131457
A.A.A. Taxi Martins Sàrl	131472	Interagro GmbH	131461
ABB + ZU S.A.	131471	lia sophia Luxembourg Holding	131470
Aclee S.à r.l.	131462	LME S.à r.l.	131459
Activa Luxembourg S.A.	131472	Logamo S.A.	131456
Alkern Participation	131444	Lux Properties S.A.	131461
APV (Gebomsa) S.à r.l.	131460	Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l.	131457
Barbican S.A.	131466	Magi S.à r.l.	131456
Broussan Le Nettoyage Sàrl	131468	M. Croisé et Fils S.A.	131463
CDP Capital - EuroMezz S.à r.l.	131469	Mille Miglia Luxembourg	131456
Charry S.A.	131464	Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l.	131464
Cliveden S.A.	131451	REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.	131451
Cubus Invest S.A.	131446	REInvest German Properties VIII S.à r.l.	131455
Cubus Invest S.A.	131448	Roy Holding S.A.	131453
Cubus Invest S.A.	131450	Solluxhotel S.A.	131472
Cuisine Royale S.à r.l.	131451	Starman (Holdings) S.à r.l.	131426
Dentorlux S.à r.l.	131466	Steinberg Capital S.C.A., SICAR	131461
Earlsfort S.à r.l.	131462	Telenet International Finance S.A.	131434
Elary International S.A.	131448	Telenet International Finance S.à r.l.	131434
Electricité Reiter et Grethen S.A.	131462	TH KazMunaiGaz S.A.	131450
Empec S.à r.l.	131462	Vanirent S.A.	131464
European Airport Services S.A.	131446	Viatrix Holding (Luxembourg)	131468
Eximp Roger Greden S.à r.l.	131461	Vip Promotions S.A.	131458
FC HoldCo 1	131444	Westenwind S.à r.l. & Cie S.C.A., SICAR	131461
Ghana S.A.	131472	Witraloc S.à r.l.	131470
GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l.	131463		
GSCP Sigma (Lux) S.à r.l.	131470		
GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l.	131471		
Hertel Lux S.A.	131457		
Hertel Lux S.A.	131458		

Starman (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.647.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-second of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starman Hotel Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered in Delaware under number 4001936,

hereby represented by Mrs. Yolanda Escámez Morales, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, and 8 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Starman (Holdings) S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares (parts sociales).

6.1 - Subscribed and Paid-up Share Capital

6.1.1 The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share (part sociale) entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares (parts sociales) in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares (Parts Sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares (Parts Sociales)

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to nonshareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of Shares (Parts Sociales)

All shares (parts sociales) are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole manager (gérant) or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). The manager(s) (gérant(s)) need not be shareholder(s).

7.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A manager (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as manager (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of managers (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the sole signature of any member of the board of managers (conseil de gérance).

7.3.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers (conseil de gérance) and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by all the managers (gérants) present or represented at the meeting or by the chairman, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

7.4.4 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of managers (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by appointing in writing another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him at the meeting of the board of managers (conseil de gérance) otherwise than in writing, subject to a confirmation in writing at a later stage.

7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.8 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, at the latest within six (6) months after the close of the fiscal year.

9.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 General Principles

12.1.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.1.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.1.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share (part sociale) holding in the Company.

12.2 Interim Dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they abide by the rules of this article 12.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), by the board of managers (conseil de gérance), together with the shareholder(s):

- The sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- The decision of the sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) shall be supported by interim financial statements of the Company dated no more than two (2) months before such decision of sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last fiscal year, or, during the first fiscal year of the Company, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- The distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The sole manager (gérant) or, in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares (parts sociales)	Subscribed amount (EUR)	% of share capital
Starman Hotel Holdings LLC, prenamed	12,500	12,500.	100%
TOTAL	12,500	12,500.	100%

All the shares (parts sociales) have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200..

Resolutions of the shareholder

1. The Company will be administered by the following managers (gérants) for an undetermined period:
 - a. Mrs. Peggy Murphy, private employee, born on 23 January 1972 in Metz (France) residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg); and
 - b. Mr. Julien Petitfrère, private employee, born on 17 March 1981 in Thionville (France) residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).
2. The registered office of the Company shall be established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Starman Hotel Holdings LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'État de Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 51209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis d'Amérique, immatriculée au Delaware sous le numéro 4001936,

ci-après représentée par Madame Yolanda Escámez Morales, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, et 8 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Starman (Holdings) S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où, entre autres, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 -Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé, ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature de l'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion ou par le président, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance autrement que par écrit, soumis à la confirmation écrite par la suite.

7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée au plus tard dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

9.2 L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Principes Généraux

12.1.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.1.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve statutaire jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.1.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

12.2 - Dividendes Intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 12.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant unique ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- La décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, ou durant le premier exercice social de la Société, depuis la constitution de la Société, augmentés des profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- La distribution des dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% du capital social
Starman Hotel Holdings LLC, préqualifiée	12.500	12.500,	100%
TOTAL	12.500	12.500,	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé

1. La Société sera administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:
 - a. Madame Peggy Murphy, employée privée, née le 23 janvier 1972 à Metz (France) résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
 - b. Monsieur Julien Petitfrère, employé privé, né le 17 mars 1981 à Thionville (France), résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. ESCAMEZ MORALES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47784. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151094/460.

(100173951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

**Telenet International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Telenet International Finance S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.066.

In the year two thousand and ten, the tenth day of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of Telenet International Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 155.066, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 17, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2122 of October 8, 2010 (the Company),

THERE APPEARED:

Telenet NV, a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Lierssesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgium, registered under number RPR 0473.416.418,

here represented by Me Antoine FORTIER, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Telenet NV is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at thirty-one euro (EUR 31,000.-) represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without part value.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening formalities;
2. Change of the Company's legal form from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and amendment and complete restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change of legal form of the Company;
3. Confirmation of the management positions in the Company, constituting therefore the board of managers of the Company for an unlimited duration;
4. Resignation of the statutory auditor of the Company and full discharge for the performance of his mandate;
5. Approval of, inter alia, KBC Bank NV as transferee and new shareholder of the Company for the purpose of article 189 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915;
6. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the convening notice, the sole shareholder of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), and consequently resolves to amend and completely restate the Articles of the Company as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the Articles:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Telenet International Finance S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the single shareholder or at the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. If the single manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by one thousand (1,000) shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up.

5.1. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting to be held on the third Wednesday of April of each year at 10.00 a.m (if that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day) or by way of Shareholders' Circular Resolutions.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the independent external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends no later than two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not jeopardised, taking into account the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010. The first annual general meeting shall be held on April 20, 2011.

Subscription and Payment

The thirty-one thousand (31,000) shares, held by Telenet NV in the Telenet International Finance S.A. before its change into a private limited company, have been transferred into thirty-one (31,000) shares, still held by Telenet NV.

Third resolution

Upon change of the legal form, the Sole Shareholder resolves to confirm the management's appointments, constituting therefore the board of managers of the Company, for an unlimited duration as follows:

- Renaat BERCKMOES, private employee, born on April 3, 1966 at Hamme (VI) (Belgium), with professional residence at Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium);

- Luc MACHTELINCKX, private employee, born on March 10, 1962 at Antwerpen (Belgium), with professional residence at Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium);
- Vincent BRUYNEEL, private employee, born on November 18, 1975 at Oudenaarde (Belgium), with professional residence at Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgium); and
- Nancy BLEUMER, private employee, born on November 30, 1971 at Doetinchem (the Netherlands), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

Upon change of the legal form, the Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of KPMG AUDIT, with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 103.590) as auditor of the Company with immediate effect and to grant it full discharge for the performance of its mandate until to date.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, know to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with us, the undersigned notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Telenet International Finance S.A., une société anonyme ayant siège social au 595, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.066, constituée suivant acte du notaire instrumentant, daté du 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2122 du 8 octobre 2010 (la Société),

A COMPARU

Telenet NV, une société anonyme constitué et existant selon le droit belge, ayant son siège social à Liersesteenweg 4, B-2800 Mechelen, Belgique, immatriculée sous le numéro RPR 0473.416.418,

ici représentée par Maître Antoine FORTIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

- I. Telenet NV est l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de la Société;
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente-un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille (1.000) actions nominatives sans valeur nominale.
- III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Changement de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée et modification et refonte complète des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement de forme juridique de la Société;
 3. Confirmation des fonctions de gérance de la Société, constituant ainsi le conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée;
 4. Démission du commissaire aux comptes de la Société et décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat;
 5. Approbation de, entre autre, KBC Bank NV en tant que cessionnaire et nouvel associé pour les besoins de l'article 189 de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée;
 6. Divers.
- IV. L'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire unique de la Société ayant été dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de changer la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée et par conséquent décide de modifier et de reformuler complètement les Statuts de la manière suivante et a ainsi demandé au notaire instrumentant d'acter les modifications suivantes et la refonte complète des Statuts:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Telenet International Finance S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérée.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art.7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le troisième mercredi d'avril de chaque année à 10 heures (si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour suivant) ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010. La première assemblée annuelle se tiendra le 20 avril 2011.

Souscription et Libération

Les trente-et-un mille (31.000) actions détenues par Telenet NV dans Telenet International Finance S.A. avant sa transformation en société à responsabilité limitée ont été transformées en trente-et-un mille (31.000) parts sociales toujours détenues par Telenet NV.

Troisième résolution

Au changement de forme juridique, l'Actionnaire Unique décide de confirmer les nominations de gérance, constituant par conséquent un conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée, comme suit:

- Renaat BERCKMOES, employé privé, né le 3 avril 1966 à Hamme (VI) (Belgique) ayant son adresse professionnelle à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique)

- Luc MACHTELINCKX, employé privé, né le 10 mars 1962 à Anvers (Belgique) ayant son adresse professionnelle à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique);

- Victor BRUYNEEL, employé privé, né le 8 novembre 1975 à Oudenaarde (Belgique) ayant son adresse professionnelle à Liersesteenweg 4, 2800 Mechelen (Belgique); et

- Nancy BLEUMER, employée privée, née le 30 novembre 1971 à Doetinchem (les Pays-Bas) ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Au changement de forme juridique, l'Actionnaire Unique décide de prendre acte de la démission de KPMG Audit, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 103.590) de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FORTIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2010. LAC/2010/49688. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151118/532.

(100173757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

**Alkern Participation, Société à responsabilité limitée,
(anc. FC HoldCo 1).**

Capital social: EUR 1.042.716,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.303.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129317, represented by its general partner Fondations Capital Management S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129318;

and

CIC Investissement Nord, a company simplified (société par actions simplifiée) by shares existing under the laws of France having its registered office at 33, avenue Le Corbusier, 59000 Lille, France, registered with the Trade and Companies Register of Lille under the number 328 376 645;

here both represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg by virtue of two (2) proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "FC Holdco 1" ((hereinafter, the Company), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146303, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Lu-

xembourg, dated May 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1156 of June 12, 2009, and whose bylaws have been last amended by a deed of enacted on July 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2070 of October 4, 2010.

II. All the shares representing the capital are present or represented

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of the name of the Company, to be changed into "Alkern Participation" and correlative modification of the article 4 of the Articles of Associations;

2. Transfer of the registered office of the Company and correlative modification of the article 5 of the Articles of Associations;

3. Miscellaneous

IV. Then after deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The shareholders decide to amend the name of the Company into "Alkern Participation".

The shareholders decide to amend subsequently the article 4 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The Company's name is Alkern Participation".

Second resolution:

The meeting decides to transfer the registered office from L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff to L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. As a consequence, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement à capital risque constituée le 15 juin 2004 ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129317, représente par son actionnaire Commandité Fondations Capital Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au R.C.S. sous le numéro B 129318;

et

CIC Investissement Nord, une société par actions simplifiée de droit français ayant son siège social au 33, avenue Le Corbusier, 59000 Lille, France, immatriculée au R.C.S. de Lille sous le numéro 328 376 645;

Toutes deux ici représentées par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg en vertu de deux procurations sous seing privé qui demeureront annexées aux présentes.

Les comparants tels que représentés ont requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "FC Holdco 1" (ci après la Société), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146303, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1156 du 12 juin 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 29 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2070 du 4 octobre 2010.

II. Toutes les parts représentant le capital social sont représentées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du nom de la société en "Alkern Participation" et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
2. Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

IV. Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en Alkern Participation.

En conséquence les associés décident de modifier l'article 4 comme suit:

" **Art. 4.** Le nom de la société est Alkern Participation".

Deuxième résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. En conséquence les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Référence de publication: 2010150861/108.

(100173713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Cubus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.382.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142692/10.

(100163969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

European Airport Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 71.049.

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EUROPEAN AIRPORT SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 71.049, constituée, suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 30 juillet 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 791 du 23 octobre 1999, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 12 août 2001, publié au Mémorial 1614 du 11 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Giacomo BATTERA, employé privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Emanuele VECCHIO employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'entièreté du capital social de TRENTE TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE EUROS (EUR 33.540,-), divisé en SIX MILLE CINQ CENTS (6.500) actions étant entièrement libérées, dont QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTEQUINZE (4.875) actions détenues par l'actionnaire SOCIETA DELL'ACQUA PIA ANTICA MARCIA S.p.A., ici représenté par Monsieur Davide MONTAGNA, prénommé, et MILLE SIX CENT VINGT-CINQ (1.625) actions détenues par l'actionnaire REISE S.A., ici représenté par M. Monsieur Davide MONTAGNA prénommé, est présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume vers I-00153 Rome, Lungotevere Aventino, 5 (Italie);

2. Décision corrélative d'adoption de la nationalité italienne;

3. Confirmation que tous les actifs et passifs de la société luxembourgeoise resteront de propriété de la société en Italie;

4. Décision de changer la dénomination de la société en «European Airport Services S.r.l.»;

5. Décision d'accepter la démission des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la société et leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats;

6. Décision quant aux nominations des administrateurs de la société. En particulier, nomination de l'administrateur unique suivant:

M. Andrea GOTTI LEGA, né à Rome (Rome – Italie) le 04 février 1944, demeurant à Capannoli (PI -Italie), Località Tegolaia, 58, et avec code fiscal GTT NDR 44B04 H501 X.

Cet exposé étant unanimement approuvé, l'Assemblée, après avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes, chacune à l'unanimité:

Première résolution

En vertu des dispositions de l'Article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) en Italie, à I-00153 Rome, Lungotevere Aventino 5, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 21 octobre 2010.

Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société adopte la nationalité italienne.

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société en Italie, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligé par tous les passifs et engagement de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «European Airport Services S.r.l.» et qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire en Italie pour changer la forme de la Société en une société à responsabilité limitée et pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne conformes à la législation italienne.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte les démissions de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et accorde pleine décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer et nomme comme administrateur unique:

Monsieur Andrea GOTTI LEGA, né à Rome (Rome – Italie) le 04 février 1944, demeurant à Capannoli (PI -Italie), Località Tegolaia, 58, et avec code fiscal GTT NDR 44B04 H501 X.

Septième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à M. Davide MONTAGNA prénommé, et M. Stefano DEGL'INNOCENTI, né à Rome le 7 octobre 1968, demeurant à Rome (Italie), Via Dodecaneso n. 15, employé privé avec code fiscal DGL SFN 68R07 H501Z, avec pleins pouvoirs de substitution et sous leur signature individuelle, par lequel ils sont autorisés à procéder à la refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation italienne et à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société en Italie et à la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeoise, à compter de la date d'enregistrement de la Société en Italie.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Davide MONTAGNA, prénommé, pour faire constater par devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MONTAGNA, G. BATTERA, E. VECCHIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47778. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150844/98.

(100173656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Cubus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.382.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142693/10.

(100163970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Elary International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

L'an deux mille dix, le huit novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "ELARY INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 100082 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 559 du 29 mai 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Larissa ZANIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Françoise DARCHE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la Société;
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de la mise en liquidation;
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 7 octobre 2010 2010 (numéro 2101) et 23 octobre 2010 (numéro 2266),

- au journal "Lëtzebuurger Journal" en date des 7 octobre 2010 et 23 octobre 2010, et

- au journal "Tageblatt" en date des 7 octobre 2010 et 23 octobre 2010.

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'assemblée générale.

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 3.100 actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 2 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

Le Président informe l'assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire, ayant eu le même ordre du jour que la présente assemblée, a été convoquée pour le 4 octobre 2010 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour quel que soit la proportion du capital social représenté.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, à la fonction de liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ZANIN, F. DARCHE, O. BEAUDOUL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2010. LAC/2010/49478. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150833/88.

(100173486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Cubus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 116.382.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010142694/10.

(100163971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

TH KazMunaiGaz S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.679.

Rectificatif à l'avis déposé sous le no L100163441 du 27/10/2010

L'actionnaire unique a décidé en date du 19 octobre 2010 et ce pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010 de:

1. renouveler le mandat de Madame Gadriah Von Sperling, administrateur de la Société;

2. nommer la société MAYFAIR TRUST S.à r.l., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112.769 en tant que commissaire aux comptes de la Société en remplacement de OPTIO Expert Comptable et Fiscal S.à r.l. ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 57, Avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B97.326.

3. La Société STRANDARD AUDITING n'est pas reconduite.

4. La Société ERNST & YOUNG LLP n'est pas reconduite.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Référence de publication: 2010142940/20.

(100163758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Cuisine Royale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8530 Ell, 12, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.457.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CUISINE ROYALE S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010143202/12.

(100164563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Cliveden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.486.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Carence tenue le 19 avril 2010

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Conseil fiscal, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, et de nommer Commissaire la société INTERAUDIT Sarl, ayant son siège social au 119, Avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 29.501, pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLIVEDEN S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2010150807/22.

(100173736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.547.

L'an deux mil dix, le vingt-six octobre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «REGENCO Renewable Energy Generation Company S.A.», avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, constituée par acte du notaire Marc LECUIT, de résidence à Mersch agissant en remplacement du notaire instrumentant en date du 12 février 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 714 du 22 mars 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2016 du 28 septembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel GALHANO, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 80.000 en vue de le porter de EUR 4.270.000 à EUR 4.350.000 par la création de 8.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

3. Souscription et libération en numéraire par:

- Mr Yves de Monie, 3.000 actions,
- Mr Gilles Reinaud, 2.000 actions,
- Mr Jean-Michel Piveteau, 1.500 actions,
- Mme Chiang-Chung Chang Piveteau, 1.500 actions.

4. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (4.270.000.-EUR) au montant de QUATRE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (4.350.000.- EUR) par l'émission de HUIT MILLE (8.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription et Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

1) Monsieur Yves DE MONIE, (consultant) né le 21 octobre 1950 à Liège (Belgique), demeurant au 34, Rue Gérard, B-1040 Bruxelles (Belgique),

ici représenté par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles (Belgique) le 8 octobre 2010,

lequel déclare souscrire les TROIS MILLE (3.000) actions nouvelles.

2) Monsieur Gilles REINAUD, né le 27 septembre 1943 à Montpellier (France), demeurant à CH-1201 Genève (Suisse), 10, rue Bonivard

ici représenté par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 octobre 2010,

lequel déclare souscrire les DEUX MILLE (2.000) actions nouvelles.

3) Monsieur Jean-Michel PIVETEAU, né le 4 octobre 1947 à Bordeaux, France, demeurant à Qomulangma Binguan, 149 Gulou w. St, 100009 Beijing, République de Chine,

ici représenté par Monsieur Daniel GALHANO, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Beijing, République de Chine le 25 octobre 2010,

laquelle déclare souscrire MILLE CINQ CENTS (1.500) actions nouvelles.

4) Madame Chiang-Chung Chang PIVETEAU, née le 1^{er} avril 1951 à Taiwan, République de Chine, demeurant à Qomulangma Binguan, 149 Gulou w. St, 100009 Beijing, République de Chine,

ici représentée par Monsieur Daniel GALHANO, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Beijing, République de Chine le 25 octobre 2010,

laquelle déclare souscrire MILLE CINQ CENTS (1.500) actions nouvelles.

Ces HUIT MILLE (8.000) nouvelles actions ont été libérées à concurrence d'un montant de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000) (25,00%) de sorte que le montant total de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000) se trouve à la libre disposition de la société; preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément

Les procurations pré-mentionnées, après avoir été signées «Ne Varietur» par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital souscrit de la société est fixé à QUATRE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 4.350.000) représenté par QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE (435.000) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE QUATRE CENTS EUROS (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, D. GALHANO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47115. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151065/99.

(100173680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Roy Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 88.999.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Roy Holding S.A." (the "Company"), a "Société anonyme", established at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 88.999, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on 6 September 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1765 on 11 December 2002 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed enacted on 12 August 2004 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1091 on 28 October 2004.

There appeared:

Mondi Services S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée", established at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 58.463 (the "sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. That the sole Shareholder holds all the 3,200 (three thousand two hundred) shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

1. Decision to voluntarily put the Company into liquidation;

2. Appointment of Mondi Services S.à r.l. as liquidator (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;

4. Discharge of the directors of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

III. The sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution:

The sole Shareholder resolves to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator (the "Liquidator").

Third resolution:

The sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of directors for the accomplishment of their respective mandate until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le quinze octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "Roy Holding S.A." (la Société), ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 88.999, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1765 du 11 décembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 12 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1091 du 28 octobre 2004.

A comparu:

Mondi Services S.à r.l., avec son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 58.463 (l'Actionnaire Unique),

Ici représentée par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. que l'Actionnaire Unique détient toutes les 3.200 (trois mille deux cents) actions du capital de la Société;
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Mondi Services S.à r.l en tant que liquidateur ("le Liquidateur");

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Décharge aux directeurs de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

III. L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique décide de se nommer en tant que liquidateur ("le Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée ("la Loi").

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Actionnaire Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Actionnaire Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Actionnaire Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Actionnaire Unique décide d'accorder décharge aux directeurs pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46207. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143421/117.

(100164309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

REInvest German Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 120.964.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2010143417/12.

(100164607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Magi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.
R.C.S. Luxembourg B 119.851.

—
Transfert d'actions:

En date du 29 septembre 2010:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., enregistrée au RCS Luxembourg numéro B 47765, a transféré ses 100 parts détenues dans la société MAGI S.à r.l., à TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et enregistrée au RCS Luxembourg numéro B 152398.

Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010143668/17.

(100163802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Mille Miglia Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 17, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 51.391.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143671/10.

(100163690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Logamo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 77.874.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 28 septembre 2010.

Première résolution

L'assemblée acte et accepte la démission de BORDIGNON Manuel de sa fonction d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat des administrateurs suivants:

- FABER Emile,
- GLESENER Paul,
- SCHUSTER Daniel,

qu'ils ont exercés depuis leur nomination par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 juillet 2003 jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de les nommer à nouveau à cette fonction pour une nouvelle période de 6 ans, leurs mandants prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Troisième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat de commissaire de la société civile CONSEIL ET GESTION S.C qu'elle a exercé depuis sa nomination par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 juillet 2003 jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de la nommer à nouveau à cette fonction pour une nouvelle période de 6 ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer en son sein FABER Emile, précité, en qualité d'administrateur délégué.

Intervention

Sont alors intervenus les administrateurs réélus et constitués en conseil qui désignent FABER Emile, précité en qualité d'administrateur délégué et de président du conseil d'administration.

Fait en deux exemplaires

Pour extrait conforme

Pour Logamo SA.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010145079/36.

(100165055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Maag Pump Systems (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 977.350,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 140.253.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 mai 2010

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 28 Mai 2010 ce qui suit:

- La Société CGS II (Jersey) Limited Partnership a cédé 341 863 parts sociales de la Société à l'associé MAAG PUMP SYSTEMS S.à r.l.

- La Société CGS II (Jersey) Co-invest Limited Partnership a cédé 60 329 parts sociales de la Société à l'associé MAAG PUMP SYSTEMS S.à r.l.

- M. Harald ZANG a cédé 2 642 parts sociales de la Société à l'associé MAAG PUMP SYSTEMS S.à r.l.

- M. Michael BACHMAN a cédé 404 parts sociales de la Société à l'associé MAAG PUMP SYSTEMS S.à r.l.

- M. Hans-Jürgen SCHOLL a cédé 2 642 parts sociales de la Société à l'associé MAAG PUMP SYSTEMS S.à r.l.

- M. Bernd DOMDEY a cédé 2 642 parts sociales de la Société à l'associé MAAG PUMP SYSTEMS S.à r.l.

- M. Roger STEHR a cédé 2 642 parts sociales de la Société à l'associé MAAG PUMP SYSTEMS S.à r.l.

Il résulte de ces cessions que l'associé MAAG PUMP SYSTEMS S.à r.l. possède 977 350 parts sociales de la Société depuis le 28 Mai 2010. Ainsi les cédants ne possèdent plus de parts sociales de la Société et ne sont plus associés de la Société depuis le 28 Mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010150969/24.

(100173676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Hertel Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 85.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144538/10.

(100164551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Hertel Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

R.C.S. Luxembourg B 85.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144540/10.

(100164553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Vip Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Beringen, 40, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 103.944.

L'an deux mil dix, le dix-neuf octobre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société VIP PROMOTIONS S.A. ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 103.944, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1183 du 20 novembre 2004,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annalisa NOTARANGELO, demeurant à L-7381 Bofferdange, 228, cité Roger Schmitz.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio GIAMPAOLO, entrepreneur, demeurant à L-7381 Bofferdange, 228, Cité Roger Schmitz.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-7590 Beringen/Mersch, 40, rue d'Ettelbruck, de sorte que la première phrase de l'article 2 des statuts sera désormais libellée comme suit:

«Le siège de la société est établi dans la Commune de Mersch»

Capital social:

L'assemblée prend acte que par suite d'un versement de € 23.250,00 effectué au compte de la société, le capital social est intégralement libéré.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé en-semble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Notarangelo, V. Baraton, A. Giampaolo, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 octobre 2010. Relation: CAP/20103640. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 22 octobre 2010.

Référence de publication: 2010151972/42.

(100174391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Hertel Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010144541/10.

(100164554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

LME S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 156.307.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Mathieu LEGRAND, gérant, né à Mont-Saint-Martin (France) le 10 janvier 1985, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, Ferme de Soxey.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "LME S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la commercialisation et pose de monte-escaliers et de produits de gériatrie ainsi que l'achat, la vente, la location avec pose ou sans pose d'échafaudages et produits connexes.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Mathieu LEGRAND, gérant, né à Mont-Saint-Martin (France) le 10 janvier 1985, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, Ferme de Soxey, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émargées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Mathieu LEGRAND, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mathieu LEGRAND, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46603. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 28 octobre 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010145078/83.

(100165083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

APV (Gebomsa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Saine Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 111.269.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 12 novembre 2010, les associés de la Société ont décidé de clôturer la liquidation et ont pris la décision de conserver les documents sociaux au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

APV (Gebomsa) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149634/15.

(100172452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

EXIMP S.à.r.l., Eximp Roger Greden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 58.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148445/11.

(100170289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Interagro GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6661 Born, 1, Burerwee.

R.C.S. Luxembourg B 103.310.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148506/10.

(100170399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Lux Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 36.667.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148854/10.

(100170345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Westenwind S.à r.l. & Cie S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. Steinberg Capital S.C.A., SICAR).**

Capital social: USD 1.790.554,08.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 131.390.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 octobre 2010

- La révocation d'Ernst & Young Luxembourg S.A. de son mandat de réviseur d'entreprise est acceptée;
- La nomination de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 83 Parc d'Activités Capellen Pafbruch à L-8308 Capellen et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 043.298 en tant que nouveau réviseur d'entreprise est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Pour copie conforme

WESTENWIND S.à r.l. & CIE S.C.A., SICAR

Société en Commandite par Actions

Sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque

(anc. Steinberg Capital S.C.A., SICAR)

Signature

Référence de publication: 2010149447/23.

(100170925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Aclee S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant A

Référence de publication: 2010149330/12.

(100170796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Empec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 2, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.892.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148998/9.

(100171394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Earlsfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 993.175,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 106.268.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé suivant et ce avec effet immédiat:
Monsieur Dermot Mc Evoy, Lisieux, 21 Garville Avenue, Dublin 6, Rathgar, Dublin, République d'Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2010149373/14.

(100170354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Electricité Reiter et Grethen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9166 Mertzig, 7, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 91.596.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010

Les associés décident à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs pour un terme de 6 années;

Le mandat d'administrateur de Monsieur Marc REITER, né le 31 octobre 1966 à Luxembourg, demeurant à L-9170 Mertzig, 1, Zanerknupp, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Michel GRETHEN, né le 23 août 1967 à Ettelbrück, demeurant à L-9016 Ettelbrück, 51, rue de l'Ecole Agricole, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le mandat d'administrateur de Madame Marcy SCHAEFFER, née le 16 décembre 1970 à Ettelbrück, demeurant à L-9170 Mertzig, 1, Zanerknupp, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Les associés décident à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs délégués pour un terme de 6 années;

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Marc REITER, né le 31 octobre 1966 à Luxembourg, demeurant à L-9170 Mertzig, 1, Zanerknupp, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Michel GRETHEN, né le 23 août 1967 à Ettelbrück, demeurant à L-9016 Ettelbrück, 51, rue de l'Ecole Agricole, est renouvelé pour un terme de 6 années; il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Les associés décident à l'unanimité de démettre de ses fonctions de commissaire la société SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION S.à.r.l.

Les associés nomment à l'unanimité comme nouveau commissaire:

Madame Irmine SCHILTZ, née le 6 septembre 1959 à Luxembourg, demeurant à L-8460 Eischen, 12, Rue de Clairefontaine; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150196/31.

(100173335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

GSCP Sigma (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.150.483,50.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.513.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010151358/27.

(100172663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

M. Croisé et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.449.

Dans l'acte numéro 1161, constatant la constitution d'une société anonyme et acté par Nous, Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, le 9 octobre 2008, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence D080158800.04 le 29 octobre 2008, il y a lieu de lire dans l'article "Souscription et Libération", sub 2c) ce qui suit:

c) Mademoiselle Caroline JACOBY: 700 actions en nue-propiété contre l'usufruit à Madame Marie-Thérèse CROISE-JUNK

Enregistré à Diekirch, le 14 octobre 2010. Relation: DIE/2010/9853. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé):

Fait à Ettelbruck, le 16 septembre 2010.

Pierre PROBST

Notaire

Référence de publication: 2010149398/18.

(100170585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Charry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010149661/9.

(100171797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Vanirent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 38.411.

Le bilan rectificatif au 31/12/2008 qui remplace le bilan au 31/12/2008 déposé le 29/03/2010 et portant le numéro de dépôt L100044064.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010149603/11.

(100171142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.945.

In the year two thousand and ten, on the 3 day of the month of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l. a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 123.624 duly represented by Me Patrick Santer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 October 2010.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l. (the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 145.945 and incorporated on April 20th, 2009 by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1011 of May 15th, 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all 10,000 shares with a par value of EUR 1.25 each in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Amendment of the second paragraph in article 13 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by (i) the Chairman, (ii) the chairman of the meeting or (iii) by one Class A Manager and one Class B Manager in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers or by any two managers."

After the above has been approved, the decisions taken by the sole shareholder are as follows:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend the second paragraph in article 13 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by (i) the Chairman, (ii) the chairman of the meeting or (iii) by one Class A Manager and one Class B Manager in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers or by any two managers."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand one hundred (1.100.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le 3^{ème} jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.624 dûment représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2010.

Laquelle procuration sera paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante est l'associé unique de Oxford Aviation Academy Finco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.945 et constituée le 20 mai 2009 par acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 502 du 31 mars 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2009, par acte du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 1011 le 15 mai 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

(A) L'associé unique détient toutes les 10,000 parts sociales d'une valeur de EUR 1,25 chacune émises dans la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels une résolution doit être prise sont les suivants:

Modification du deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société afin qu'il soit rédigé ainsi:

«Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance sont signés par (i) le président, (ii) le président de la réunion ou par (iii) un gérant de classe A et un gérant de classe B dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) ou par deux gérants quelconques.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'associé unique de la Société a décidé de modifier le deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts de la Société afin qu'il soit rédigé ainsi:

«Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance sont signés par (i) le président, (ii) le président de la réunion ou par (iii) un gérant de classe A et un gérant de classe B dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) ou par deux gérants quelconques.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

131466

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille cent euros (1.100.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Santer, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48791. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150422/97.

(100172879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Dentorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 25, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.511.

Il résulte de diverses cessions de parts que la répartition est la suivante:

Georg Kossmann, commerçant, demeurant à D-83206 Rosenheim Spitzwegstrasse 17	167
Horst Soehle, commerçant, demeurant à D-83486 Bruckhköbel Käthe-Kollwitz-Ring 66	166
Marc Dörrscheidt, commerçant, demeurant à D-54298 Igel Schauinsland 41	167
Total	500

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010149679/15.

(100172137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Barbican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.731.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BARBICAN S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 29 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 16 du 17 janvier 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 125 du 23 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Abandon du statut de société holding et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

2) Modification de l'article premier des statuts.

3) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding et de modifier l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts en conséquence comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BARBICAN S.A.»»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47801. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010151628/78.

(100174418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Viatris Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.533.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149604/14.

(100171370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Broussan Le Nettoyage Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.541.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

1) Marthe ELONO, salariée, née à Metet (Cameroun), le 3 novembre 1968, demeurant à F-83600 Frejus, 66, avenue de l'Arche.

2) Georges BROUSSAN, chef d'entreprise, né à Le Cannet / Alpes Maritimes (France), le 27 janvier 1946, demeurant à F-83600 Frejus, 66, avenue de l'Arche.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BROUSSAN LE NETTOYAGE SARL

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de nettoyage pour des particuliers ou des professionnels.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-quatre (124.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1) Marthe ELONO, salariée, née à Metet (Cameroun), le 3 novembre 1968, demeurant à F-83600 Frejus, 66, avenue de l'Arche, quatre vingts parts	80
2) Georges BROUSSAN, chef d'entreprise, né à Le Cannet / Alpes Maritimes (France), le 27 janvier 1946, demeurant à F-83600 Frejus, 66, avenue de l'Arche, vingt parts	20
Total: Cents parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 61-63, rue de la Libération.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1) Marthe ELONO, salariée, née à Metet (Cameroun), le 3 novembre 1968, demeurant à F-83600 Frejus, 66, avenue de l'Arche, gérante administrative.

2) Georges BROUSSAN, chef d'entreprise, né à Le Cannet / Alpes Maritimes (France), le 27 janvier 1946, demeurant à F-83600 Frejus, 66, avenue de l'Arche, gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elono, Broussan et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 octobre 2010. Relation EAC/2010/12991. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 04 NOV. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010150609/77.

(100171908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

CDP Capital - EuroMezz S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.263.

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 28 octobre 2010, la décision suivante a été prise:

- Démission du Gérant A suivant en date du 28 octobre 2010:

Monsieur Normand Provost, né le 7 mai 1954 à Montréal, Canada, demeurant au 7900, Rue de Norvège, Brossard, Province de Québec, Canada, en qualité de Gérant A de la Société.

Résultant de la décision susmentionnée, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- CDP Investissements Inc., Gérant A

- Manacor (Luxembourg) S.A., Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2010149932/19.

(100171773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Witraloc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149608/10.

(100171239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

68 Galtier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 105.364.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010149609/10.

(100171190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

lia sophia Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.621.

L'adresse professionnelle de Madame Brigitte Pochon, gérant de classe A de la Société, est désormais la suivante:

18, rue Robert Stümper

L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010149611/14.

(100172211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

GSCP Sigma (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.911.912,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.512.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.

- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.

- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010151359/27.

(100172667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

ABB + ZU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Ale Berbuenger Wee.
R.C.S. Luxembourg B 78.425.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 21 décembre 2009

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1617 LUXEMBOURG, 66, rue de Gasperich est nommée commissaire aux comptes unique de la société.

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Manternach, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme
La société

Référence de publication: 2010149623/16.

(100171930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

GSCP VI Windmill Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 125.869.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- la démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hablot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2010151369/27.

(100172728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Solluxhotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 218, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLLUXHOTEL SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2010150071/12.

(100172013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Ghana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 79.297.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Catherine Peuteman, Jean Lambert, Patrice Yande venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme
GHANA S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010150640/20.

(100172197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Activa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 130.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150109/9.

(100173204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

A.A.A. Taxi Martins Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3505 Dudelange, 37, rue Dominique Lang.
R.C.S. Luxembourg B 147.056.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010150094/9.

(100172626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.
